

[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

l'essayer c'est l'adopter !

Le Ministère du Travail vient de mettre en ligne un site internet dédié à la santé et à la sécurité au travail destiné plus particulièrement aux petites et très petites entreprises : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr).

Ce site rassemble et répertorie une multitude d'informations sur les risques et les moyens de prévention, accessibles facilement grâce notamment au moteur de recherche et aux menus déroulants dans les rubriques :

- Métiers et activités ;
- Dangers et risques.

Par exemple, si vous cliquez sur cariste dans le menu déroulant Risques et Activités, l'écran affiche immédiatement

les risques de ce métier et les moyens de les prévenir. Et pour en savoir plus, des liens hypertextes vous dirigent vers des sites spécialisés en matière de prévention (en particulier l'INRS et l'OPPBTP) pour une information détaillée.

Des outils sont également à votre disposition pour vous aider par exemple à élaborer le Document unique d'évaluation des risques, lequel rappelle incombance à l'employeur.



L'entreprise virtuelle : un outil pédagogique et interactif qui mise sur les situations concrètes de travail

Accès aux fiches « métiers et activités » par le menu déroulant

Accès aux fiches « Dangers et risques »

Les dossiers du mois : chaque mois, focus sur un nouveau dossier

Espace d'échanges et d'information CHSCT/ DP

Guide didactique sur les risques psychosociaux

## PRESTATION de STSA :

Nous vous rappelons que Santé au Travail Sud Alsace (STSA) vous propose également sur son site internet [www.stsa.fr](http://www.stsa.fr) un ensemble d'informations relatives :

- aux modalités de suivi médical de vos salariés ;
- et à la prévention des éventuels risques professionnels présents dans votre entreprise.